

PASS' PARTOUT

Le Corbier
La Toussuire



La carte Multi-Activités pour un hiver au meilleur prix
www.la-toussuire.com

PRESTATAIRES ET CONDITIONS

ACTIVITE	PLAN	CONDITIONS	TARIFS PUBLIC	PASS' PARTOUT	RENDEZ-VOUS ET INSCRIPTIONS
ATELIERS CREATIFS de l'Office de Tourisme	1 - 167/C2	La séance	4 €	3 unités	A l'Office de Tourisme
MUSCULATION	5- 167/C2	1 séance de 2h30 Limitation à 6 personnes en même temps	8€	6 unités	Rez de chaussée de l'Office de tourisme
CINEMA L'IGLOO	3- 167/C2	1 entrée adulte 1 entrée ado	8€ 7€	6 unités 5 unités	Cinéma L'Igloo
ESI Ecole de Ski Internationale	2 - 108/D2	Réduction sur l'inscription sortie raquette nocturne adulte réduction sur l'inscription sortie raquette nocturne enfant	15.50 € 12 €	13 unités 10 unités	Ecole de Ski Internationale



(1) Une inscription sortie raquette 1/2 journée après-midi plein tarif donne droit à une 2^{ème} inscription à tarif réduit (-15%) un autre jour de la semaine.

PASS'PARTOUT

LA CARTE MULTI ACTIVITES

1. Avantages

En achetant les activités participant au Pass'Partout, vous bénéficiez de réductions sur le prix public de 15% minimum. Le Pass'Partout est non nominatif et peut être utilisé par plusieurs personnes, pour une ou plusieurs activités.

2. Mode d'emploi

Le Pass'Partout est une carte de prépaiement rechargeable pouvant être utilisée exclusivement sur les activités de loisirs participantes (voir liste ci-jointe).

3. Prix de vente

Vous pouvez charger votre Pass'Partout par tranche de 5 unités avec un minimum de 30 unités la première fois (1 unité = 1€). Celles-ci sont débitées à chaque utilisation de la carte.

4. Périmètre d'utilisation

La carte Pass'Partout est utilisable aussi bien sur la station de La Toussuire que sur celle du Corbier.

4. Conditions d'achat et validité de la carte

La carte est gratuite. Une caution obligatoire de 3€ est demandée. La caution de la carte est uniquement restituable à la fin du séjour sur le point de vente de votre carte en présentant le justificatif d'achat.

En cas de perte de la carte, aucun remboursement

ne pourra être effectué.

En cas d'unités restantes à la fin de vos vacances, vous pouvez conserver votre Pass'Partout pour l'utiliser lors d'un prochain séjour. **Les unités restantes ne sont pas remboursées.** Le Pass'Partout est valable les saisons d'été et d'hiver. Le livret est mis à jour chaque saison.

5. Points de vente

Office de Tourisme de La Toussuire et Office de Tourisme du Corbier.

6. Conseils d'utilisation

Conservez le ticket délivré à chaque transaction. Evitez de mettre votre Pass'Partout en contact avec des champs électromagnétiques et des objets métalliques. Nous vous conseillons de prendre en photo le code barre de votre carte afin de la bloquer en cas de vol ou de perte. Elle ne sera pas remboursée.

7. Règlement

Le Pass'Partout ne donne aucune priorité sur les prestations. Certaines activités nécessitent une réservation, renseignez-vous auprès des prestataires et de l'Office de Tourisme. Les activités réservées au préalable peuvent être reportées (selon les conditions météo), mais en aucun cas échangées ou remboursées. L'Office de Tourisme ne peut être tenu responsable en cas de non-fonctionnement des activités.

Office de Tourisme de la Toussuire

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 12H30 ET DE 14H00 À 18H00

WEEK-END ET JOURS FERIES DE 9H00 À 18H00

PLACE OLYMPIQUE - 73 300 LA TOUSSUIRE - LES SYBELLES

TEL: +33 (0)4 79 83 06 06 - WWW.LA-TOUSSUIRE.COM - INFO@LA-TOUSSUIRE.COM

